

Publié le 13 novembre 2023.
Dernière modification : 27 décembre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ CALÉDONIENNE DES MINES

création de la [Banque Max](#), Paris
Mine souterraine de cuivre de Pilou au Diahot

S.A., 1907.
Épisodes précédents :
[The Caledonia Copper Company](#).

FORMATION DE SOCIÉTÉ
N° 465.
Société Calédonienne des Mines
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 2.750.000 francs
Siège social : 15, rue Laffitte ¹
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1907)

I

Suivant acte sous signature privée en date du 1^{er} mai 1907, duquel acte l'un des originaux est annexé à la minute de l'acte de déclaration de souscription et de versement dont un extrait est ci-après.

Madame Bridget Greer, sans profession, demeurant à Paris rue de Longchamp, n° 20, veuve de M. John Higginson ;

Madame Brigitte Higginson, épouse assistée et autorisée de M. Louis Auguste Pelatan ², ingénieur des Mines, chevalier de la Légion d'honneur, avec lequel elle demeure à Paris, rue de Longchamp, n° 20 ;

Madame Helena Sarah Higginson, épouse assistée et autorisée de M. André Jouannin, secrétaire général du [Comité de l'Asie Française](#), avec lequel elle demeure à Paris, avenue de Boufflers, n° 3 ;

Madame Marie Henriette Higginson, épouse assistée et autorisée de M. Georges Marie Jacques Alphonse Fischer, médecin-major de 2^e classe au 16^e bataillon d'artillerie à pied, avec lequel elle demeure à Rueil (Seine-et-Oise), avenue de Paris, n° 28,

Agissant,

En leur nom personnel et au nom et comme se portant forts des ci-après nommés par lesquels ils se sont obligés conjointement et solidairement entre eux à faire ratifier ledit acte sous seing privé dans le délai de six mois du 2 mai 1907 ;

Madame Isabelle Laure Higginson, épouse de M. Adolphe-Charles Auvray, docteur en médecine, avec lequel elle demeure à Banville (Calvados) ;

Madame Louise Annie Higginson, épouse de M. Auguste Séraphin Bienvenu Laure, propriétaire avec lequel elle demeure à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) ;

Madame Eugénie Alice Higginson, épouse de M. Léonce Criny de Verteuil, avocat près le tribunal civil de Nouméa, avec lequel elle demeure à Nouméa ;

M. John Gaston Higginson, propriétaire demeurant à Nouméa ;

¹ Siège de la Banque Max.

² Louis Pelatan (1857-1907) : ingénieur civil des Mines, directeur de la Société Le Nickel, il entame une carrière à son compte après avoir épousé en 1884 une fille de John Higginson. Voir [encadré](#).

M^{lle} Ludovia Octavie Higginson, sans profession, demeurant à Sydney (Australie),
Tous, d'une part,
Et M. Georges Émile Lemarquais, administrateur judiciaire, demeurant à Paris, 3, rue
Louis-le-Grand.

Agissant uniquement comme administrateur provisoire de l'association de M. John Higginson, nommé aux susdites fonctions par ordonnance de M. le président du tribunal civil de la Seine, en date du 31 octobre 1904, renouvelé une première fois, en date du 23 mars 1905, confirmé et prorogé une seconde fois, par jugement du Tribunal civil de la Seine, en date du 6 novembre 1906, mais sans aucun engagement personnel de sa part et sans que son intervention à la convention d'apport puisse entraîner une responsabilité pour lui.

D'autre part.

Ont établi les statuts d'une société anonyme, desquels statuts il a été extrait littéralement ce qui suit :

TITRE PREMIER

Formation et objet de la Société. — Dénomination — Durée. — Siège.

.....

TITRE II

Apports. Fonds Social. Actions
Parts de Fondateur

ART. 6. — M^{me} V^{ve} Higginson et les enfants de M. John Higginson, en son vivant propriétaire et industriel, chevalier de la Légion d'honneur, apportent à la Société :

1° Une mine de cuivre dénommée « Pilou », d'une superficie de cent hectares, située en Nouvelle-Calédonie près de Balaguet, région d'Arama (Diahot) cinquième arrondissement ;

2° Une mine de cuivre dénommée « Nemou » entourée par la mine « Pilou » d'une superficie de vingt-cinq hectares située au même lieu ;

3° Une mine de cuivre et plomb argentifère dénommée « Aô », d'une superficie de quatre cent cinquante hectares, située près de la baie de Lehoué (Diahot) cinquième arrondissement ;

4° Une mine de cuivre et plomb argentifère, dénommée « Courbet », d'une superficie de vingt-cinq hectares, située au Diahot, rive gauche, cinquième arrondissement ;

5° Une mine de cuivre et plomb argentifère dénommée « Gêrusite », d'une superficie de cinq cent quatre-vingt-cinq hectares dix ares, située à Balaguet, cinquième arrondissement ;

6° Et une mine de cuivre et plomb argentifère dénommée « Colorado », d'une superficie de cinq cents, hectares, située sur le versant Est d'Arama, cinquième arrondissement.

Les différentes mines sus-énoncées sont apportées à la société telles qu'elles se comportent et s'étendent sans exception ni réserve.

7° Le stock du minerai existant actuellement sur le carreau des mines susdites ;

8° Les immeubles par nature et les immeubles par destination ci-après et qui sont situés sur la superficie des concessions minières ci-dessus désignées, savoir : maisons, ateliers, hangars, constructions, machines-outils, matériel de mine, de transport et de navigation, voies ferrées et dépendances existant sur place ou dans le voisinage.

En représentation de ces apports, il est attribué aux fondateurs, savoir :

1° Pour les mines Pilou, Nemou, Ao, Courbet, Gêrusite et Colorado, quatre mille actions d'une valeur nominale de cent francs chacune entièrement libérées (numéro un à quatre mille) à prendre sur les vingt sept mille cinq cent actions ci-après créées ;

2° Pour le minerai sur le carreau desdites mines, trois mille cinq cents actions de mémo valeur entièrement libérées (numéro quatre mille un à sept mille cinq cents) à prendre sur les mêmes actions,

Ces sept mille cinq cents actions d'apport resteront à la souche durant deux années à partir du-jour de la constitution définitive de la Société, conformément à la loi.

Pendant ce temps, elles ne seront pas négociables.

.....

Louis François *Maurice* DUBARD, administrateur

Né à Gevrey-Chambertin (Côte-d'or), le 27 août 1845.

Fils de Paul Marie Étienne Dubard, receveur de l'enregistrement et des Domaines, et de Jeanne Aimée Alice Chevansot Mongin.

Marié à Reine Marie Ruello-Kermelin. Dont :

— Marcel (Lorient, 30 avril 1873–Mairieux, Nord, 6 septembre 1914, mpf) : chef du service botanique du Jardin colonial de Nogent, puis (1905), maître de conférence à La Sorbonne au Museum d'histoire naturelle.

— Marcelle, mariée en 1909 avec Ernest Broc, lieutenant de la Garde républicaine.

École navale.

Commandeur de la Légion d'honneur du 26 juillet 1898 : inspecteur général de 1^{re} classe des colonies, directeur du contrôle au ministère des Colonies.

Membre de droit du conseil supérieur des colonies (1890).

Membre de la Commission extraparlamentaire chargée d'étudier les conséquences, pour la [piastre indochinoise](#), de l'établissement au Siam de l'étalon d'or (déc. 1902).

Auteur de : *Le Japon pittoresque*, Plon, Paris, 1879, 387 pages ; *La Vie en Chine et au Japon*, précédé par *une expédition en Chine et au Tonkin*, Dentu, Paris, 1882 ; etc.

Administrateur de la Société calédonienne des mines (mai 1907), de l'éphémère [Banque de Cochinchine](#) (déc. 1907-1910), de la [Compagnie minière et de dragages de Guyane](#) (juin 1908), puis de sa suite, le [Syndicat Mana](#) (mars 1909), de la Société française du credit argentin pour prêts agricoles et hypothécaires (mars 1912), de la [Société Hydro-Électrique de Tao](#) (Nouvelle-Calédonie)(mars 1912) : membre (nov. 1913), puis vice-président du conseil de perfectionnement de l'[École coloniale](#).

Décès à Paris VI^e, le 6. jan.1929 (acte n° 164).

Premiers administrateurs

M. Raoul Perrin, inspecteur général des Mines, 80, rue de Grenelle, Paris ;

Alfred Courmes ³, propriétaire, 19, rue Marbeuf ;

Maurice Dubard ⁴, inspecteur général des Colonies, 20, rue de Condé ;

Augustin Max ⁵, banquier, 7, rue Saint-Philippe-du-Roule.

³ Alfred Courmes (1859-1934) : vieille connaissance d'Augustin Max. Administrateur délégué de la Compagnie française d'exploration et de colonisation, à Madagascar. Voir [encadré](#).

⁴ Maurice Dubard (1845-1929) : ancien inspecteur général des Colonies, également administrateur de la Société hydro-électrique de Tao (1912), autre filiale calédonienne de la Banque Max.

⁵ Augustin Max, patron, presque aveugle, de la Banque Max.

Commissaire aux comptes
M. Paul Dupuy, ingénieur-conseil, 41, rue Taitbout.

Pour extrait
R. DEMANCHE.

Société Calédonienne des Mines
Société anonyme française au capital de 2.750.000 fr.,
divisé en 27.500 actions de 100 fr. dont 7.500 d'apports
Siège social à Paris, 15, rue Laffitte
Notice sur la constitution
(Cote de la Bourse et de la banque, 20 juillet 1907)

MM. A. Max et A. Courmes, administrateurs délégués de la Société Calédonienne des Mines, ont, conformément à la loi du 30 janvier 1907, fait insérer au *Bulletin annexe au Journal officiel*, en date du 27 mai 1907, une notice sur la constitution de ladite société, formée pour une durée de 50 années et ayant pour objet principal de faire toutes opérations commerciales, agricoles, industrielles ou financières, notamment en Nouvelle-Calédonie. Cette notice indique les articles fondamentaux des statuts, déposés chez M^{es} Raoul Demanche et Charpentier, notaires à Paris, le 1^{er} mai 1937, publiés dans l'*Écho des Mines et de la Métallurgie* du 23 mai 1907 et analysés par la Cote de la Bourse et de la Banque dans son numéro du 18 juillet 1907. Elle rappelle que toutes les actions souscrites étaient, à la date du 27 mai, libérées du quart ; qu'en outre des 7.500 actions entièrement libérées, il a été remis aux apporteurs une somme de 500.000 fr. espèces ; et qu'il existe 6.000 parts de fondateur donnant droit à 20 % des bénéfices nets, après prélèvement de : 1° 5 % pour le fonds de réserve légale ; 2° 10 % pour le conseil d'administration ; 3° 5 % pour le personnel mais à titre facultatif. Le solde, soit 80 %, est destiné aux actions. Elle fait connaître enfin qu'il n'a pas encore été établi de bilan. Il n'existe pas d'obligations.

Les actions de la Société Calédonienne des Mines sont mentionnées à partir d'aujourd'hui dans notre tableau des valeurs se négociant en Banque au comptant.

REC 1910 :

Société calédonienne des mines,
15, rue Laffitte, Paris

Téléph. : 241-68. — Adr. T. : POLCOL-PARIS. — Codes A. Z. ; A. B. C. 5^e édit.

Capital. — Société anon. au capital de 2.750.000 fr. divisé en 27.500 actions de 100 fr., dont 7.500 d'apports et 20.000 souscrites.

Objet. — Exploitation de mines (cuivre notamment) en Nouvelle-Calédonie. — Siège d'exploitation à Pilou par Pam.

Agents. — M. Pion à Nouméa ; M. Gaertner à Sydney.

MÉTAUX, PÉTROLE ET CHARBON DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE
par E. Claquin,
mécanicien principal de 1^{re} classe,

ancien mécanicien de la division navale du Pacifique.
(*Le Mois colonial et maritime*, novembre 1910, p. 395-407)

.....
Cuivre. — Le cuivre a été exploité autrefois dans les mines de Balade, de la Pilou et de Ao.

Les minerais de Balade à 15 p. 100 ne contenant ni plomb, ni zinc, étaient faciles à traiter et l'arrêt de l'exploitation en 1884 semble provenir de l'appauvrissement des gisements .

Les gisements de la Pilou et de Ao ont des minerais aussi riches que ceux de Balade, mais ils contiennent malheureusement une assez forte proportion de zinc qui complique le traitement et augmente la dépense de charbon tout en diminuant le rendement en cuivre.

Ces deux derniers gisements ont été l'objet de nombreuses tentatives d'exploitation, mais le défaut d'organisation a conduit à des insuccès répétés.

Depuis la liquidation, en 1902, des sociétés d'exploitation, l'entretien des galeries et l'épuisement des eaux ont été assurés dans les mines de la Pilou, tandis que celles de Ao ont été complètement abandonnées.

Le cours des cuivres permettant d'espérer des résultats rémunérateurs, une société française s'est constituée en 1908 pour reprendre les mines de la Pilou. L'exploitation atteint maintenant 15.000 tonnes de minerai par mois.

Cette société étudiera sans doute de près divers gisements qui ont été signalés par MM. Garnier et Glasser et dont la richesse est, paraît-il, remarquable.

L'un d'eux, le mieux connu, situé dans la région de Ponem- [403] bout, présente beaucoup d'analogie avec le gisement classique de Mantzfeld (Hanovre). Un certain nombre d'échantillons essayés ont donné comme moyenne :

10 à 12 p. 100 de cuivre ;
15 à 18 grammes d'or ;
100 à 200 grammes d'argent.

LES CONCESSIONS MINIÈRES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

La nouvelle législation du régime des concessions.
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 29 janvier 1913)

.....
4° Mines de cuivre — Le cuivre est exploité à la mine souterraine Pilou au Diahot par la Société calédonienne des mines. L'extraction avait produit, en 1910, 8.048 tonnes de minerai d'une teneur de 14 % obtenue après mélange.

La fonderie installée depuis peu à la Dilah au voisinage de la mine avait, également fonctionné assez régulièrement en 1910.

Sa marche a été suspendue.

L'Exploitation de notre domaine minier colonial en 1912
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 6 janvier 1913)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 janvier 1913)

À Paris, a eu lieu dernièrement le krach de la banque Max intéressée dans les affaires de la Pilou (cuivre) et de Tao (nickel) ; mais cela provient surtout de la Pilou et il n'empêche que les affaires calédoniennes de nickel sont en très bonne voie.
